



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 14 décembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-12-14_2591
Approbation de la communication
sur la conformité de la collecte en
assainissement et définition
de bassins versants

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 8 décembre 2021. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le caractère public de la séance est respecté par la retransmission de la séance en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	P. Garzon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. Marcillaud	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	P. Gaudin	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	S. Daumin	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		-
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	C. Lefebvre	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	R. Marchand	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présent		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	S. Bénéteau	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	JP. Vic	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	C. Pecqueux	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	T. Panetta	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	JL. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	JL. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	C. Delahaie	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	A. Benbetka	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	I. Lorand	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. Mraïdi	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	C. Vala	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	S. Bénétiau	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	C. Janodet	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	AG. Leydier	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	C. Pecqueux	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	L. Dexavary	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	F. Sourd	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	T. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	A. Troubat	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	R. Marchand	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	M. Leprêtre	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	C. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	J. Berenger	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	.A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	B. Marcillaud	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I. Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. Berenger	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	A. Troubat	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

Secrétaire de Séance : Monsieur Clément Pecqueux

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 5 sièges vacants : 1 Arcueil / 4 Savigny-sur-Orge			97
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2548 à 2633	46	47	93

Exposé des motifs

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé depuis sa création, à la suite et aux côtés de ses communes membres, pour l'amélioration de la qualité de la Seine et de ses affluents (Orge, Yvette, Yerres, Bièvre). La Seine est au cœur du territoire un atout en matière de biodiversité, de loisirs extérieurs, et doit redevenir un îlot de fraîcheur et de respiration pour les habitants.

Notre Etablissement s'est ainsi inscrit dans la dynamique du Comité de pilotage " Qualité de l'eau et Baignade en Marne et en Seine" et a délibéré sur le protocole d'engagement et le plan d'actions issu de ce comité de pilotage.

L'EPT est également engagé dans la réalisation d'actions regroupées au sein de Contrats de territoire Eau et Climat 2020-2024 respectivement pilotés par le Département du Val-de-Marne, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre et le Syndicat de l'Orge.

Parmi ces actions, l'EPT a adapté le mode de fonctionnement des Certificats d'Assainissement dans le cas des ventes de biens immobiliers (bien individuel, au sein d'un collectif, commercial, d'activité ou industriel).

Il est désormais demandé que les diagnostics des installations privées permettent de définir la conformité ou non des installations d'assainissement, et plus particulièrement la séparative ou non des eaux usées et des eaux pluviales des parties communes des copropriétés ou des ensembles immobiliers.

Par ailleurs, plusieurs études portant sur les pollutions impactant le milieu naturel se heurtent à cette difficulté à recueillir des données fiables et actualisées du fonctionnement des réseaux privés des copropriétés ou ensembles immobiliers.

Ainsi, il est proposé de mener une campagne de communication spécifique à destination des bailleurs publics et des copropriétés afin de les sensibiliser à la participation de l'assainissement au bon état des milieux naturels, et de leurs permettre de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau si les diagnostics font état de travaux à réaliser.

Par ailleurs, l'EPT a lancé la réalisation réglementaire du Schéma Directeur d'Assainissement et du Diagnostic Permanent. Cette étude très exhaustive porte sur les 21 villes dont le l'EPT gère les réseaux d'assainissement, associe le SyAGE pour les trois communes dont il a la gestion, et va durer 3,5 ans.

Afin d'associer les élus à cette étude, il est proposé :

- de communiquer sur les avancées en fin de chaque phase en comité des maires
- et de constituer des comités de pilotage spécifiques dès les phases opérationnelles. Les comités proposés seront définis par les bassins versants (BV) hydrauliques.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant la nécessité d'associer les bailleurs et les gestionnaires de copropriétés à une collecte conforme des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de l'EPT ;

Considérant les enjeux multiples de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du Diagnostic Permanent de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu les propositions d'outils de communication (courriers et visuels) annexés ;

Entendu le rapport de Monsieur Patrice Sac,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la communication proposée à destination des bailleurs publics et des copropriétés afin de les sensibiliser à la participation de l'assainissement au bon état des milieux naturels.
2. Approuve la constitution de comités de pilotage de bassins versants, spécifiques à la réalisation réglementaire du Schéma Directeur d'Assainissement et du Diagnostic Permanent. Ces comités seront définis par les bassins hydrauliques.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 93

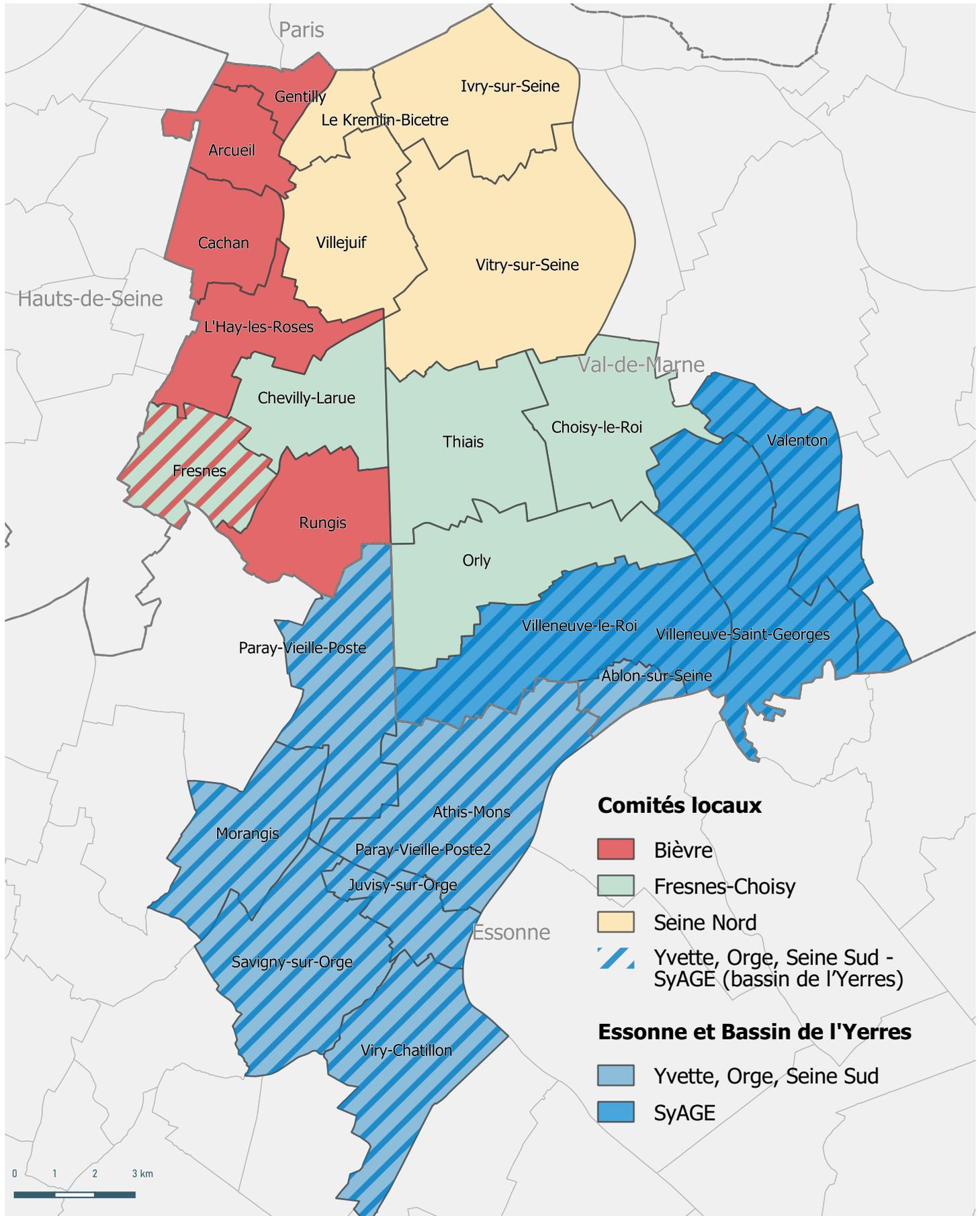


A Vitry-sur-Seine, le 20 décembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 22 décembre 2021
ayant été publiée le 21 décembre 2021

Comités locaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement



Comités locaux

- Bièvre
- Fresnes-Choisy
- Seine Nord
- Yvette, Orge, Seine Sud - SyAGE (bassin de l'Yerres)

Essonne et Bassin de l'Yerres

- Yvette, Orge, Seine Sud
- SyAGE



**ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL**

Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aéroport cedex

SERVICE CYCLE DE L'EAU

Dossier suivi par :

Service Conformité

☎ 01 78 18 22 24

Courriel : Assainissement.conformite@grandorlyseinebievre.fr

Nos réf : EPT_G-OSB_PE-Cycledeleau/LH/TS

Vos réf : VE-CE-COPRO-4SEBA-94600

Orly, le

Le Président,

à

SYNDIC / BAILLEUR / NOTAIRE

Objet : Visite des installations d'assainissement des parties communes.

Monsieur, Madame,

Le Code de la Santé Publique (articles L33, L1331-1 et suivants), le règlement sanitaire départemental (article 42, pour le Val de Marne 94), le règlement d'assainissement Départemental (Article 13, pour l'Essonne 91), communal et territorial notamment les chapitres VI et VII stipulent que :

« Le raccordement et la conformité des installations d'assainissement sont obligatoires sur la commune/le territoire. »

L'obligation est faite également aux copropriétaires (gestionnaire) de fournir une information sur la situation générale de l'immeuble (cahier technique) et notamment une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs de l'immeuble par l'Article **L731-1 du Code de la Construction**.

Suite à la mise en vente d'un des biens de la copropriété située au : _____, dont vous êtes le représentant légal, une visite des installations intérieures d'assainissement des parties communes de la copropriété, est nécessaire pour en vérifier l'état et garantir au nouvel acquéreur une information récente. A envoyer sur Assainissement.certificatvente@grandorlyseinebievre.fr

Le contrôle, pour les constructions de moins de **10 ans**, est réalisé à partir des plans de récolement, de l'ensemble des installations d'assainissement de la propriété, à fournir directement au service du territoire.

Une copie du certificat qui vous sera délivrée par le service assainissement devra être adressée à l'ensemble des copropriétaires afin de les informer et de faciliter les prochaines transactions.

Je suis persuadé que vous comprendrez l'importance de garder vos installations conformes, pour le bon fonctionnement des ouvrages publics et pour la préservation du milieu naturel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes meilleures salutations.

Pour le Président, par délégation

«SITE_SCE»